

## Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 3 Novembre 2014

### **1) COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS**

#### **A) PATRIMOINE BATI – URBANISME – LOTISSEMENT – ECONOMIE D'ENERGIE – ENERGIES RENOUVELABLES**

Mr MARY fait le point des différentes demandes des associations chichéennes suite aux remarques faites lors de la réunion des présidents d'association :

- Club de l'Amitié : modification au niveau du bar + déplacement de la tablette et positionnement des chaises réalisés. Le club semble satisfait.
- Multisport Loisirs : clé remise pour l'utilisation en commun avec le basket du local de stockage du matériel.

#### Salle de Gymnastique :

Mr MARY signale que le chauffage est réparé et que le basculement de la LiveBox est en cours. Dossier photovoltaïque : le chantier a été réceptionné avec 2 réserves : orientation du panneau d'affichage pour éviter la réverbération et pose des élingues.

Mr MARY précise qu'une réunion a eu lieu pour régler le litige avec SEOLIS concernant la bonification du rachat du KWcret. Etaient présents : le C.R.E.R., SEOLIS, FRADIN BRETON et les représentants de la commune.

Mr MARY et Mr le Maire sont peu optimistes sur la position de SEOLIS. Si la bonification du rachat est refusée, cela occasionne une perte de 10 % par rapport aux prévisions. Mais en contrepartie, on peut essayer d'accélérer l'enfouissement des réseaux (rue du vieux pont et/ou route de Clessé)

Production photovoltaïque : en raison des excellentes conditions météorologiques de Septembre et Octobre, la production est supérieure à la prévision

Production photovoltaïque école Henri Dès : la première rentrée financière devrait avoir lieu en janvier.

Mr MARY informe le conseil que la loi autorise maintenant à produire de l'énergie photovoltaïque pour sa propre consommation. Par contre, le prix de rachat a tendance à baisser pour les nouveaux projets.

Salle de Sports : la machine à laver a été livrée et le premier lavage est concluant.

Chauffage bâtiments communaux : les consommations seront surveillées dès que le chauffage sera remis en route.

Mr BOCHE signale que Mr Bernard PIERRE l'a interpellé concernant des problèmes au niveau du carrelage. Mr MARY dit qu'effectivement il y a un tassement au niveau du carrelage, prévoir la pose d'un joint de silicone.

#### Eglise :

L'entreprise BILLEAU-METAIS est présente cette semaine pour faire les travaux au niveau du clocher. Les travaux seront momentanément stoppés mercredi après-midi en raison d'une sépulture.

Mr MARY souhaite refaire un tour de tous les bâtiments avec les membres de la commission et plus particulièrement au Théâtre.

## **B) ENVIRONNEMENT NATUREL – VOIRIE – FLEURISSEMENT – TERRE SAINTE**

Mr RENAUDET fait le point des travaux des lotissements le Pinier 1, 2 et 3 :

### Le Pinier 2 :

Les bordures sont toutes posées, l'enrobé sera fait dès que la météo le permettra. Suite à la dernière réunion de chantier, le bureau d'études propose de mettre de l'enrobé au niveau du carrefour du chemin d'Artoreau et du lotissement.

Le plan des lieux est présenté aux membres du conseil pour qu'ils visualisent la surface à enrober. Mr RENAUDET est favorable à la pose de l'enrobé et pense que cela devrait engendrer un surcoût d'environ 2200 euros.

Mr le Maire demande aux conseillers de se prononcer :

Pour : 15

Contre : 2

Abstentions : 2

Mr RENAUDET se charge de demander un devis plus précis.

Mme TALBOT-FRADIN Marie-Laure précise qu'il n'y a plus d'éclairage dans le lotissement depuis la semaine dernière. Mr RENAUDET abordera le problème à la prochaine réunion de chantier.

Suite aux remarques de plusieurs conseillers, Mr le Maire demande à la commission voirie d'étudier la signalisation du carrefour Chemin Artoreau au niveau de chez Mr FOUILLET ainsi que la faisabilité d'un sens unique au Pinier 2.

### Le Pinier 3 :

Le raccordement de la pompe de relevage est effectué, reste la pelouse à faire Réception du chantier à prévoir.

### Balayage des rues :

Le 2<sup>ème</sup> passage de la balayeuse a eu lieu la semaine dernière. Le travail est satisfaisant.

### Maisons fleuries :

Mr RENAUDET informe le conseil que la remise des prix aura lieu le samedi 6 décembre à 11h à la Mairie. Chaque lauréat recevra une invitation.

Le jury des maisons fleuries propose les récompenses suivantes :

- Une fleur d'une valeur de 30 euros pour le 1<sup>er</sup> prix de chaque catégorie (maisons et balcons, parcs et jardins, fermes fleuries, commerçants et artisans)
  - Pour les autres prix : bons d'achat de 5 euros à faire valoir dans les commerces chichéens
    - .25 euros au 2<sup>ème</sup> prix de chaque catégorie
    - .20 euros au 3<sup>ème</sup> prix de chaque catégorie
    - .15 euros du 4<sup>ème</sup> au 6<sup>ème</sup> prix de chaque catégorie
    - .10 euros à partir du 7<sup>ème</sup> prix
- Valeur globale : 485 euros.

La commission désire également remercier les personnes qui ont donné la charrette et le tombereau à la commune et propose de leur offrir 70 euros en bons d'achat + une fleur. Accord du conseil pour l'ensemble de ces récompenses.

Mme PICHERIT informe le conseil d'une demande d'un habitant chichéen. Il souhaiterait qu'un passage pour piéton soit matérialisé route de Clessé au niveau du parking du cimetière, en face le portail de la maison de retraite, vers la borne de recharge Séolis.

Après réflexion, si un passage piéton doit être créé, il serait plus judicieux de le mettre en bas, près du 2<sup>nd</sup> portail du cimetière, cela serait plus sécurisé.

Mr MARY demande ce qu'il est prévu de faire au niveau des coupures de route réalisées dernièrement, notamment à la Priaudière.

Mr RENAUDET précise qu'un devis a été demandé à TPF pour du bi-couche.

Mr RENAUDET souhaite prévoir une réunion de la commission voirie pour préparer le CHIC et établir un programme précis de la tonte.

### **c) ENFANCE – JEUNESSE (CANTINE, CONSEIL DES JEUNES)**

#### **RYTHMES SCOLAIRES :**

Le Comité de pilotage s'est réuni le 16/10/14 pour valider le Projet Educatif de Territoire (PEDT) qui doit être signé par la DDCSPP et la commune.

Etaient présents :

Commission Enfance : Patricia TURPEAU, Séverine ROBIN, M-Laure TALBOT, Nathalie MORO

Mr le Maire

Coordinatrice APS, Elise BARQ

Directrices des écoles, Mmes PETIT B et ROBERT S

Parents délégués : Mélanie BLANCHARD, Fanny MOREAU, Sandrine MAUGE

CAF, Mme YOUX-GUEDON Elise

MSA, Mme JOGUET-DUGAST Nathalie

IEN, représenté par Mme CLISSON Francine conseillère pédagogique

Le PEDT est remis aux conseillers et Mme TURPEAU en fait la lecture.

Mme TURPEAU précise qu'actuellement un bénévole initie les enfants au jardinage. L'Atelier A2mains de Familles Rurales interviendra bientôt auprès des enfants. Un atelier théâtre sera également proposé au 2<sup>nd</sup> trimestre.

Mme PUYJALON demande si tous les parents sont conviés au comité de Pilotage.

Mme TURPEAU précise que seuls des parents délégués participent et que leur rôle est de rendre compte aux autres parents des travaux effectués en commission.

Lors de la réunion du comité de Pilotage, Mme ROBERT désirait connaître le contenu des APS et a demandé si ce dernier devait être discuté en amont avec les écoles.

Mme CLISSON précise qu'il n'y a pas d'échanges obligés car même si les thèmes peuvent être similaires à ceux traités en classe, les activités ne seront pas abordées de la même manière et n'auront pas de but scolaire.

Il faut que les enfants se sentent libres et que les temps d'APS restent des temps ludiques.

Mme PUYJALON demande si les parents savent ce que font leurs enfants en APS.

Mme TURPEAU indique qu'un programme est affiché dans les écoles et il sera donné aux enfants.

Le but n'est pas de communiquer dans le détail : seules les grandes lignes sont reprises sur le programme.

Mme TURPEAU informe le conseil qu'un courrier a été envoyé aux parents pendant les vacances pour les inscriptions du 2<sup>ème</sup> trimestre et pour les informer du tarif de la garderie du mercredi midi.

#### **Personnel APS/Cantine :**

Arrêt maladie de Lydie TURPAULT, remplacée par Valérie JAULIN à la cantine et Nathalie CADU pour les APS.

## CONSEIL DES JEUNES :

Le conseil des jeunes s'est réuni le 23 Octobre pour élire ses nouveaux membres. Les membres sortant étant Gabrielle PAPIN et Myriam HENRY.

17 invitations ont été envoyées aux jeunes nés en 2003, 3 étaient présents : les 3 candidats

Les membres du conseil émettent des idées pour fédérer les jeunes :

- Peut-être pourrait-on réunir les CM2 dans le cadre des APS en juin pour faire de la communication sur l'existence du conseil des jeunes et expliquer son fonctionnement et son but.
- Peut-être prévoir des élections avant fin juin avant que les jeunes partent au collège.

11 votants

Nouveaux élus : Bérénice RAMBAULT, Léna FRADIN, Louis TURPEAU

La réunion s'est terminée par un verre de l'amitié et une réflexion sur de nouveaux projets.

Prochaine réunion le samedi 22 novembre à 11 h.

## **d) VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE – ANIMATION – UTILISATION DES SALLES COMMUNALES**

La commission s'est réunie le 15 Octobre et a étudié la révision des tarifs de location pour 2015.

### VOTE DES TARIFS DE LOCATION + DIVERS MATERIEL

#### **Location des salles :**

La commission propose une augmentation de 1 % pour la commune et 2 % pour les hors-commune.

Accord du conseil.

Mr GROLLEAU demande si on sait ce que nous coûtent les salles.

Mr le Maire dit que cela est difficile à évaluer mais que pour le chauffage cela s'élève de 7000 à 8000 euros par an

Mr MARY indique que le réglage du thermostat a été modifié. Il a été réglé à 19° pour 2 heures au lieu de 4 heures auparavant.

#### **Proposition de la commission pour les autres locations :**

- . Banc et tréteaux : pas d'augmentation. Accord de la majorité sauf Mr RAMBAULT et Mr MARY.
- . Anchorage mobile : 300 euros au lieu de 270 euros. Accord du conseil
- . Fourniture de Buses : +2 euros, soit 30 € le mètre. Accord du conseil
- . Terre végétale : supprimer le tarif car il n'y en a plus à vendre
- . Camion outillage : +2 euros, soit 72 euros l'emplacement. Accord du conseil
- . Forains : pas d'augmentation. Accord du conseil
- . Commerces ambulants présents de façon hebdomadaire et utilisant l'électricité = 57 euros par mois
- . Commerces ambulants présents de façon hebdomadaire et n'utilisant pas l'électricité = 46 euros par mois
- . Commerces ambulants présents de façon journalière et utilisant l'électricité = 12 euros par jour

La commission a également abordé la question suivante : Doit-on faire payer la grande salle la veille de la réservation des mariages ?

Mme PICHERIT dit que la commission a répondu non et soumet le problème à l'ensemble du conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil dit que cela doit rester gratuit la veille.

#### JOURNEES DU PATRIMOINE :

La commission propose l'achat de grilles d'exposition qui pourraient également être louées aux associations et aux particuliers.

Des devis seront demandés.

Pour 2015, la commission s'oriente sur plusieurs lieux de la commune, à travailler prochainement avec la commission histoire et patrimoine.

#### CENTENAIRE 1914/1918 :

La commission prépare une exposition et une intervention sur la correspondance lors de cette guerre. Une intervenante (Me Monique Guérin) qui a écrit un livre sur la correspondance de son grand-père viendra rencontrer les enfants du cycle 3 des 2 écoles de Chiché. Le lieu serait dans la salle du conseil et l'intervention se ferait mi-décembre sur un vendredi après-midi sans doute...

Une exposition se ferait le samedi suivant sur ce thème et cette personne dédicacera et vendra son livre dans la matinée.

#### PROJETS 2015 :

##### **Soirée à thème :**

Une soirée sur le thème de l'Île Maurice peut être envisagée sur le 1<sup>er</sup> semestre.

##### **14 Juillet :**

Pour le 14 Juillet, la commission réfléchit pour modifier la formule, peut-être déplacer la manifestation, proposer un repas chaud et une activité ludique : un golf paysan.

Golf paysan : Mme PICHERIT explique le concept (terrain à obstacle, trajet à réaliser en équipe).

Mr RENAUDET se charge de faire établir des devis pour apporter l'électricité et l'eau sur le terrain de Chantegros au cas où les festivités auraient lieu là-bas.

Mr GROLLEAU dit qu'il pourrait peut-être y avoir mutualisation s'il y avait plusieurs compteurs à installer.

##### **Repas élus, employés communaux :**

La commission propose le 6 juin 2015. Mr le Maire demande à chacun de noter la date dans son agenda.

#### e) COMMUNICATION – INFORMATION :

Mr le Maire désire faire le point sur les heures de réunion de conseil. Après concertation, il est décidé que le conseil municipal se réunira à 20 h 00 l'hiver et à 20 h 30 l'été.

Les prochaines réunions auront lieu :

le lundi 8 décembre 2014 à 20 h 00

le lundi 12 Janvier 2015 à 20 h 00

Cérémonie des Vœux du Maire : le 23 Janvier à 19 h 00 avec présentation du nouveau conseil

Cérémonie du 11 Novembre :

10 h 15 : Rassemblement sur la place

10 h 30 : Cérémonie au monument aux morts avec intervention des 3 nouveaux élus du conseil des jeunes

11 h 00 : Cérémonie religieuse

12h 00 : Verre de l'amitié et repas au restaurant du Thouaret

Mme ROBIN demande si on peut vérifier le fonctionnement du micro avant la cérémonie car l'année dernière on n'entendait pas les enfants.

Mr RENAUDET se charge de faire passer le message aux employés communaux.

Commission communication :

La commission communication se réunira le mercredi 5 novembre à 18 h 30 pour traiter de l'ordre du jour suivant : site internet + agenda 2015

Concernant le site internet, 3 sociétés ont été contactées mais elles ne proposent pas forcément les mêmes choses, les approches sont différentes. Idem pour le logo.

Un des intervenants rencontrés suggère qu'un tri soit fait dans le site actuel car des informations sont redondantes. Mme ROBIN a commencé à relever les doublons.

CHIC n° 20 :

Mr le Maire rappelle aux adjoints que les articles doivent être transmis au secrétariat pour le 14 novembre dernier délai.

Repas des Aînés :

Il a rassemblé 150 convives le 25 Octobre dernier. L'ambiance était agréable et l'animation de bonne qualité. Mr le Maire remercie les membres du conseil et leurs conjoints qui ont participé à l'organisation et au service.

Assemblées générales :

**Badminton :**

Mr BOUSSARD a représenté le conseil municipal.

L'association compte 32 membres et ne désire pas faire de compétition. C'est une pratique uniquement dédiée aux loisirs. L'association ne désire pas non plus ouvrir de section d'apprentissage pour les enfants. Des achats de raquettes et tee-shirt ont été réalisés cette année. Les membres sont satisfaits des créneaux horaires réservés à leur association.

Demandes adressées à la commune :

. Mettre un panneau pour indiquer l'entrée des vestiaires.

. Transférer l'article les concernant dans la partie loisirs du « Vivre à Chiché » et du site car il se trouve actuellement dans la partie culturelle.

**Gym Saint Martin :**

Mr BOUSSARD et Mme BOUVIER ont représenté le conseil municipal.

L'association compte 116 licenciés répartis dans de multiples catégories. L'association participe à beaucoup de compétitions.

La cotisation annuelle s'élève à 65 euros dont 41 euros pour la fédération et 6 euros pour le département, le reste revient à l'association.

L'association remercie la commune pour l'achat des tapis.

Foyer des jeunes :

Mr le Maire signale que le tournoi de babyfoot organisé par les jeunes a rassemblé 64 joueurs. Bonne organisation et bonne réussite. L'expérience sera à renouveler.

#### Récupération de ferrailles :

Mr le Maire demande à Mr RENAUDET si une action est prévue cette année.

Il propose de mettre l'information dans le CHIC et de prévoir un ramassage en Janvier.

Mr RENAUDET propose de s'en occuper et se charge de contacter Mr HOUDELOT

#### **2. TAXE D'AMENAGEMENT : EXONERATIONS ABRI DE JARDIN SOUMIS A DECLARATION PREALABLE**

Mr le Maire explique aux conseillers élus cette année que la taxe d'aménagement est obligatoire dans toutes les communes qui ont un document d'urbanisme. Celle-ci remplace les taxes TLE et CAUE.

Mr le Maire donne un exemple de calcul pour une maison de 140 m<sup>2</sup> et rappelle le taux et les exonérations votés l'année passée.

Il précise qu'à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2015, de nouvelles exonérations sont possibles et propose d'ajouter l'exonération pour les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

Il informe le conseil qu'à la demande de la Direction Départementale des Territoires, il est nécessaire de reprendre une délibération sans préciser de date ou de durée de validité.

Mr le Maire demande au conseil de se prononcer.

Accord du conseil pour fixer le taux à 1 % et exonérer les abris de jardins soumis à déclaration préalable.

#### **3. BUDGET : DECISION MODIFICATIVE N° 2**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que les travaux d'effacement des réseaux dans la Grand-Rue sont commencés.

Suivant les informations connues lors du budget primitif, 46 500 € avaient été inscrits au programme 0139 (effacement de réseaux) car tous les devis n'étaient pas parvenus. Le besoin total de financement s'élève à 75 000 €. Il y a donc lieu d'effectuer les modifications suivantes sur le budget :

<b>Dépenses investissement</b>			
	Article	Libellé	Montant
Programme 0100	2131	Bâtiments publics	-20 000
Chapitre 204	2041412	Subventions bâti. & install.	-10 000
Programme 0139	2315	Installations, matériels	30 000

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité la proposition du maire et décide d'accepter la décision modificative suivant le tableau ci-dessus.

#### **4. ANNULATION DELIBERATION N° 84-2014 : CUVES BUTAGAZ**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que suite à la demande de renseignement, les consignes des citernes gaz devaient être passées au compte 2766. Cette information s'est avérée inexacte. Il y a donc lieu d'annuler la délibération 84-2014 du 6 octobre et de la reprendre avec le bon article qui est le 275.

<b>Dépenses investissement</b>			
Chapitre 27	Compte 275	Dépôts et Cautionnements	2580
<b>Recettes investissement</b>			
Chapitre 27	Compte 275	Dépôts et Cautionnements	2580

Après délibération, le Conseil municipal décide :

- D'annuler la délibération 84-2014 du 6 octobre 2014 ;
- De la remplacer par la présente ;
- D'accepter l'ouverture de crédits suivant le tableau ci-dessus.

#### **5. PERMIS DE CONSTRUIRE RUE DES JARDINS MME THIBAUDEAU VIRGINIE**

Suite à la demande de permis de construire de Mme THIBAUDEAU, l'instructeur, l'Agglo2B, nous a interpellé car le permis de construire prévoit des tuiles noires, or rien n'est précisé sur ce point dans le PLU. Mr le Maire rappelle ce qui est autorisé par le PLU (bac acier, ardoises selon environnement, tuiles).

Mr le Maire demande au conseil de se prononcer.

Vote : Pour autoriser les tuiles noires : 17

Contre : 2

#### **6. CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE TRAVAUX A FACON PAIE**

Mr le Maire explique que jusqu'à présent les paies du personnel ont toujours été réalisées en Mairie. Depuis fin 2013, Mme EQUIPE, secrétaire à la maison de retraite, est venue aider Mme BOISSINOT à réaliser les paies. Suite au nouvel arrêt maladie de Mme RAMBAULT, Mme BOISSINOT en concertation avec Mme RAMBAULT souhaiterait confier la réalisation des paies au service informatique du centre de gestion, spécialisé dans les paies à façon. Ceci afin d'éviter tout risque d'erreur, notamment au niveau de la gestion des arrêts de longue durée qui est compliquée tant au niveau réglementation qu'au niveau des régularisations que cela engendre.

Mr le Maire précise que le service coûte 54 euros par agent par an.

Après délibération, le conseil donne tous pouvoirs au maire pour signer la convention d'adhésion au service de travaux à façon paie.

#### **7. INVENTAIRE DES LOGEMENTS SOCIAUX**

Mr le Maire fait part d'un courrier de la préfecture qui recense les logements sociaux de la commune. Ceux-ci sont au nombre de 35 (17 logements publics et 18 privés).

Parmi les habitations recensées, un logement route de Clessé ayant appartenu à la commune figure toujours sur la liste. Or celui-ci a été vendu. Mr le Maire en informera la Direction Départementale des Territoires pour mise à jour.

#### **8. CLASSEMENT SONORE DES ROUTES DU DEPARTEMENT**

Mr le Maire donne lecture d'un courrier du Préfet qui classe les infrastructures de transports terrestres (routes et voies ferrées) en fonction de leurs caractéristiques sonores et du trafic. Les routes du département qui comptent plus de 5000 véhicules par jour sont classées en 5 niveaux sonores, du plus au moins sonore.

Un projet d'arrêté nous est transmis pour approbation. Celui-ci classe la RN, au niveau 3.

Mr le Maire précise que le classement a une incidence car pour les communes situées dans les zones de niveau 5, il y a des contraintes de construction à respecter (isolement acoustique de façade...).

Mr le Maire précise que les comptages ont été réalisés en 2012 et propose de donner un avis favorable au projet d'arrêté.

Accord du conseil.

## **9. AIDE AU TRANSPORT POUR LES ETUDIANTS**

Suite à une demande, Mr le Maire soumet une question aux conseillers :

Doit-on établir une aide au transport pour les étudiants chichéens ?

Il précise que certaines communes l'ont mise en place (Bressuire....).

Mr MARY dit que cela va favoriser les étudiants qui font des études supérieures mais qu'en est-il de celui qui se déplace pour de l'apprentissage ou autre. Il pense que la mise en place d'un tel système cible une population au détriment d'une autre et que cela contribue à accentuer les inégalités.

Mr le Maire propose que le conseil se prononce.

Contre la mise en place de l'aide : 12

Abstentions : 7

## **10. QUESTIONS DIVERSES**

### Information diocésaine : nouvelle paroisse « Saint Hilaire en Bocage »

Mr le Maire explique que les paroisses de Bressuire, St Porchaire, St Sauveur, Beaulieu S/Bressuire, Breuil Chaussée, Clazay, Noirlieu, Chambrouzet, Noirterre, Terves, Boismé, Chiché, Faye l'Abbesse, Brétignolles, Cirières, Le Pin, Combrand, Montravers, St André sur Sèvre, Montigny et Cerizay viennent de se regrouper en une seule paroisse qui porte le nom de « Paroisse Saint Hilaire en Bocage ». Mr le Maire précise que cette organisation est entrée en vigueur depuis le 2 Septembre et il nomme les responsables de la paroisse.

### Demande de Charlène BOUFFARD :

Mme BOUFFARD a contacté la mairie pour demander l'autorisation de réaliser le tournage d'un court-métrage dans la salle du théâtre dans le cadre d'une formation en faculté de cinéma. Le responsable du théâtre a été contacté mais avec les répétitions cela semble difficile.

### Rond point RN/RD :

Mr le Maire évoque le courrier de la DIRCO du 13 Octobre dernier concernant la faisabilité du Rond point RN/RD (copie transmise à l'ensemble du conseil).

Certaines remarques sont judicieuses mais la rédaction du dossier est très compliquée.

Le courrier a été transmis au Bureau d'études afin qu'il complète le dossier. Cependant, le bureau d'études nous a informés qu'il ne pourrait traiter le dossier avant début 2015.

Mr le Maire donne également lecture du courrier qui nous a été adressé par le Conseil général.

### Informations diverses :

Mme MORO, référent sécurité routière, a assisté à une réunion de prévention routière.

Lors de cette réunion, il a été signalé qu'il est important d'informer la population et de faire des essais en cas de changement de signalisation routière.

Mme TALBOT-FRADIN fait remarquer que lors d'une manifestation le dimanche 26 Octobre, des personnes se sont stationnées sur la pelouse devant la salle des fêtes malgré l'arrêté d'interdiction de stationner qui a été pris.

Mr le Maire dit qu'il faut faire respecter l'arrêté et aller jusqu'au bout de la démarche. Si nécessaire, il faut avertir les gendarmes afin qu'ils verbalisent.

J.M. GROLLEAU, membre de la commission Assainissement de l'Agglo2b, précise que le tarif de l'assainissement doit être harmonisé sur l'ensemble du territoire de l'agglo.

Mme PICHERIT a participé à 2 réunions de la commission Culture de l'Agglo2b. Ces réunions avaient pour but d'essayer de lisser les tarifs des bibliothèques du territoire.

Mme PICHERIT indique que les associations peuvent demander des subventions auprès de la commission culture de l'Agglo2B. En contrepartie de la subvention, la commission peut étudier la possibilité de faire se déplacer l'association sur l'ensemble du territoire de l'Agglo2b (ex : Festimômes).